



Compte rendu du CHSCT Du 20 mars 2017

Le premier CHSCT de l'année 2017 a eu lieu le 20 mars suite au boycott de celui du 7 mars en première instance dans le cadre de la journée d'action prévue ce jour-là.

Nous avons souligné le danger que représentent les nouvelles règles de fonctionnement des instances paritaires qui visent à réduire aussi bien les facilités de service que le remboursement des frais de déplacement pour les représentants du personnel. Celles-ci sont une entrave au bon fonctionnement de ces instances et au dialogue social, estimant qu'elles nous privent de la possibilité de préparer au mieux la défense des agents.

L'ordre du jour était particulièrement chargé car, à celui d'avant, se sont rajoutés les compte rendus des 2 visites de service que nous avons effectuées le 13 mars (futur SPFE le matin et visite du site de Castelnaudary l'après midi). Au final les débats et échanges ont pris énormément de temps sur les divers points de l'ordre du jour, et nous n'avons pas pu voter le budget. Celui-ci sera finalement examiné et voté lors du prochain CHSCT le 25 Avril où devraient nous être présentés les plans et devis retenus pour la création du futur SPFE.

Comme prévu en début de chaque année, nous avons changé de secrétaire, ayant choisi une alternance annuelle entre Henri MOLINES et Stéphane PERRIER qui a pris la fonction pour cette année. Cette année la dotation est encore à la baisse avec 64 089€.

Le **médecin de prévention** nous a présenté son rapport pour l'année 2015. Exerçant à mi-temps, elle nous a fait part de ses difficultés à remplir toutes ses missions (médicales et de prévention) en gérant en même temps toute la partie administrative de sa fonction en raison de la suppression de l'assistante de délégation depuis 2013. **Elle met en avant les souffrances exprimées par les agents notamment le stress** lié à une surcharge de travail (suppressions de postes), les fusions, le manque de reconnaissance, les changements de postes " obligés " créant une souffrance aggravée par le manque de communication et d'accompagnement.

Il a été ensuite examiné tous les récapitulatifs et registres. Une fois de plus nous avons fait en sorte d'éliminer tous les sujets auxquels il a été répondu et relancé ceux pour lesquels il n'y avait pas de solution exprimée, ou demandé à ce que des vérifications soient faites de manière à avoir la certitude que certains soucis ont bien été réglés.

La direction a demandé à l'inspecteur santé sécurité au travail, Mr DURANTIN de fournir une note juridique en matière de restauration au travail. S'appuyant sur celle ci il nous a été rappelé qu'il était interdit de laisser les travailleurs prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail, conformément au code du travail.

Concernant le site de Carcassonne, nous avons évoqué l'éloignement du restaurant inter administratif

(environ un kilomètre) permettant **difficilement aux agents d'aller se restaurer en 45 minutes.** Le même code du travail précise que **des espaces doivent être mis à la disposition des agents pour pouvoir prendre leur repas dans de bonnes conditions.** Pour le moment il nous a été indiqué qu'un recensement des locaux dédiés à la prise des repas serait effectué. Il semble qu'une attention particulière sera portée sur tout autre endroit utilisé par le personnel ne correspondant pas à la réglementation. Nous attendons donc le résultat de cette démarche et resterons vigilants sur ce dossier (mise en place effective de locaux suffisants et dédiés aux repas).

Pour ce qui est des visites de site effectuées, nous les examinerons plus en détail lors du CHSCT le 25 Avril. Concernant le SPFE il nous sera présenté les plans retenus et les devis correspondant aux travaux (suite à notre visite, des aménagements ont été conseillés, des devis correctifs sont en cours).

Pour ce qui concerne Castelnaudary nous allons devoir voter et discuter certains financements demandés et que nous n'avons pas pu examiner plus en détail par manque de temps restant. Nous en profiterons pour revenir plus en détail sur ce que nous avons relevé lors de notre passage.

La prochaine réunion du CHSCT aura lieu le 25 avril 2017. **Envoyez vos questions, remarques ou revendications.**

TOUTES LES INFORMATIONS LOCALES SUR NOTRE NOUVEAU SITE :

<http://www.financespubliques.cgt.fr>